

Baisse des tarifs de l'électricité pour 2027

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a approuvé une baisse moyenne de 3.8% pour les PME et de 4.4% pour les ménages des tarifs de l'électricité TTC. Cette diminution est due principalement à la baisse des coûts d'approvisionnement en énergie et des coûts d'acheminement. Le tarif pour le réseau de recharge public pour la mobilité électrique baisse également avec un tarif qui reste attractif à 49 ct/kWh TTC.

Quatre composantes entrent dans le calcul du prix de l'électricité : le tarif de l'énergie (l'électricité elle-même), le tarif d'acheminement (le transport de l'électricité de la centrale de production au consommateur final), ainsi que les redevances fédérales, cantonales et communales, principalement destinées à la promotion des énergies renouvelables, et depuis 2026, le tarif de mesure, introduit avec l'acte modificateur unique (Mantelerlass).

Pour 2027, le tarif de l'énergie diminuera en moyenne de 0.66 centimes par kWh, ce qui représente une baisse de 4.2% par rapport à 2026. En effet, malgré un contexte géopolitique troublé, il a été possible d'optimiser les coûts d'approvisionnement pour l'année à venir, ce qui permet de répercuter une baisse de prix dans les tarifs d'électricité 2027.

Les tarifs d'acheminement baisseront de 0.64 centime par kWh, ce qui représente une baisse de 4.4% par rapport à 2026. Cette baisse reflète une nouvelle baisse du taux de rémunération des investissements dans le réseau ainsi que par un ajustement du coût de la mesure.

En outre, la taxe fédérale pour garantir une réserve d'électricité pour l'hiver (Ordonnance fédérale sur une réserve d'hiver, entrée en vigueur le 15 février 2023) passera de 0.41 centime à 0.19 centime par kWh hors TVA en 2027. En ce qui concerne les tarifs généraux pour les services système (SSG), Swissgrid a annoncé une baisse faisant passer ceux-ci de 0.27 à 0.19 centime par kWh hors TVA en 2027. Cette diminution s'inscrit dans une baisse globale des prix facturés par le gestionnaire du réseau de transport suisse pour garantir la stabilité et la sécurité d'approvisionnement. En revanche, Swissgrid augmentera le « supplément pour coûts solidaires via le réseau de transport », destiné à couvrir des renforcements du réseau. Ce prélèvement passera de 0.05 à 0.19 centime par kWh hors TVA dès le 1^{er} janvier 2027.

Au total, les Yverdonnois·es verront leur facture diminuer entre 3.8% et 4.4% en moyenne. Par exemple, pour un ménage consommant 1'600 kWh par année (ce qui correspond à 50% des ménages yverdonnois), la baisse représentera environ 2.40 francs TTC par mois, soit une diminution de 4.3% par rapport à 2026. Pour une PME consommant 8'000 kWh par année (ce qui correspond à 75% des entreprises yverdonnoises), la baisse représentera environ 9.30 francs TTC par mois, soit une diminution de 3.8% par rapport à 2026.

En ce qui concerne les tarifs de reprise de l'énergie injectée, la Municipalité a décidé de reconduire les mêmes tarifs qu'en 2026. Ceux-ci permettent en effet d'encourager la valorisation des garanties d'origine locales tout en proposant un prix de reprise concurrentiel.

Le tarif pour le réseau de recharge public passera quant à lui de 50 à 49 centimes par kWh TTC pour l'année 2027, un prix attractif comparé aux autres opérateurs et par rapport à la motorisation thermique et aligné sur la volonté de la Municipalité de promouvoir la transition vers une mobilité durable.

Plus d'informations sur www.yverdon-energies.ch